

Formons ensemble
vos futurs talents

L'alternance

À L'IUT DE TROYES

20
FORMATIONS
PROPOSÉES
EN ALTERNANCE

L'ALTERNANCE EST TA VOIE

**JUSQU'À 2 ANS
EN ALTERNANCE
UNE RECRUE
PLUS EFFICACE**

- Une meilleure montée en compétences
- Un jeune formé à vos pratiques & vos outils
- Une personne opérationnelle pour sa 3e année
- Une efficacité accrue à votre service
- Une autonomie renforcée
- Un gage de fidélisation à votre entreprise

RECRUTEURS : DÉVELOPPEZ VOTRE MARQUE EMPLOYEUR

- Développez de nouveaux projets et renforcez vos équipes,
- Faites connaître votre entreprise et vos métiers auprès de nos étudiants,
- Anticipez vos besoins en recrutements,
- Préparez la prise de poste d'une personne motivée,
- Recrutez une personne formée aux nouvelles technologies et outils d'aujourd'hui,
- Formez un salarié aux techniques et méthodes de l'entreprise,
- Assurez une transmission de votre culture d'entreprise, valeurs et savoir-faire ,
- Développez les compétences de vos employés grâce à la formation continue,
- Soutenez la recherche en collaborant aux projets de nos enseignants-chercheurs.

RECRUTEURS : PARTICIPEZ À LA FORMATION DE NOS ÉTUDIANTS

- Proposez des mises en situations professionnelles et encadrez des étudiants
- Prenez part aux décisions lors des conseils de formations et œuvrez à l'élaboration des programmes
- Assurez des cours à l'IUT en tant que chargés d'enseignement vacataire
- Contribuez à l'équipement pédagogique de l'IUT au travers du versement de la taxe d'apprentissage



Aides, exonérations

Contrat d'apprentissage

- Exonération des cotisations sociales, totale ou partielle,
- Des déductions fiscales de la taxe d'apprentissage (bonus alternant...),
- Aides supplémentaires en cas d'embauche d'un travailleur handicapé,
- Aide unique pour les employeurs qui recrutent en apprentissage (sous conditions) :

6000 € pour la première année d'exécution du contrat.

Le versement de l'aide est automatique, mensuel, avant le paiement du salaire.

Contrat de professionnalisation

- Une aide de 2000 € est versée aux entreprises à l'embauche d'un demandeur d'emploi âgé de 26 ans et +,
- Une aide pour le recrutement d'une personne handicapée si le contrat est d'une durée d'au moins 6 mois et de 24 heures par semaine minimum,
- Aide exceptionnelle à l'embauche d'un jeune salarié de moins de 30 ans (sous conditions / attention aux critères supplémentaires pour les structures de plus de 250 salariés) : 6000 € pour la première année,
- Exonération des cotisations patronales d'assurances sociales (assurance maladie, maternité, invalidité, vieillesse-décès) et d'allocations familiales (25 ans et +),
- Aide pour l'accompagnement personnalisé vers l'emploi dans les GEIQ.

AIDE EXCEPTIONNELLE EFFECTUEZ UNE SIMULATION



Une aide exceptionnelle de **6 000 €** maximum est accordée aux employeurs qui recrutent des alternants (apprentis et jeunes en contrat de professionnalisation) entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024.

0 809 549 549

Infos auprès de Agence de Services et de Paiement

Mieux comprendre les dispositifs

	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Qui ?	Secteur public et privé	Secteur privé
Public	<ul style="list-style-type: none"> • De 16 à 29 ans révolus • Travailleur handicapé (pas de limite d'âge) • Autres situations voir sur : alternance.emploi.gouv.fr / découvrir-lalternance ou sur entreprendre.service-public.fr/ vosdroits/F31704 	<ul style="list-style-type: none"> • De 16 à 25 ans révolus • Demandeurs d'emplois de 26 ans et + • Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ; Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion - CUI)
Contrat	<ul style="list-style-type: none"> • CDD : contrat à durée déterminée • CDI : contrat à durée indéterminée 	<ul style="list-style-type: none"> • CDD : contrat à durée déterminée • CDI : contrat à durée indéterminée
Durée	<ul style="list-style-type: none"> • CDD : 6 mois minimum à 3 ans • Travailleur handicapé : jusqu'à 4 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • CDD : 6 à 12 mois au minimum • Elle peut être allongée selon la situation
<p>Le bénéficiaire obtient un statut de salarié. À ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle et celle de l'entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés. Le temps de travail effectif inclut le temps passé en formation.</p>		
Coût de la formation	<p>Selon l'âge, le niveau d'études, il s'agit d'un % du SMIC ou du salaire minimum conventionnel si plus favorable</p>	<p>Selon l'âge, le niveau d'études, il s'agit d'un % du SMIC. Pour les 26 ans et +, il s'agit d'un SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire.</p>
<p>Référez-vous au tableau de rémunération ci-contre</p>		
<p>Avantages, exonérations et aides : voir section dédiée sur la plaquette</p>		

**UN PORTAIL
DÉDIÉ À
L'ALTERNANCE**

Un portail créé pour faciliter les démarches des employeurs qui recrutent en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Scannez le QR Code
www.alternance.emploi.gouv.fr



Formation	Au minimum 25% de la durée totale du contrat	150 heures minimum et comprises entre 15 et 25% de la durée totale du contrat
Désignation par l'employeur d'un tuteur ou maître d'apprentissage en fonction du contrat choisi qui accompagnera l'alternant dans sa formation pratique et théorique.		
Financement	Le financement des frais de la formation est pris en charge par l'OPCO dont dépend l'entreprise en fonction du coût contrat défini par la branche dont elle dépend (secteur privé). Pour les employeurs publics, se rapprocher de la DFPA de l'URCA.	Le financement des frais de la formation est pris en charge par l'OPCO dont dépend l'entreprise en fonction du taux de prise en charge défini par la branche dont elle dépend.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
Année 1	43% SMIC	53 % SMIC*	100% SMIC*
Année 2	51% SMIC	61% SMIC*	100% SMIC*
Année 3	67% SMIC	78% SMIC*	100% SMIC*

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

	18 à 20 ans	21 à 25 ans révolus	26 ans et +
Inférieur au Bac**	55% SMIC au moins	70% SMIC au moins	SMIC ou 85% du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable
Égale ou > au Bac**	65% SMIC au moins	80% SMIC au moins	



URSSAF - Guide des exonérations pour contrats spécifiques

www.urssaf.fr/portail/home/employeur/beneficier-dune-exoneration/exonerations-ou-aides-liees-a-la.html



Entreprendre, site d'information administrative aux entreprises

<https://entreprendre.service-public.fr/>

Offre de formation en alternance

BACHELORS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE (BAC+3)

	1e A	2e A	3e A
CARRIÈRES JURIDIQUES			
Administration et Justice	FI	FI	ALT
Entreprise et Association	FI	FI	ALT
GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS			
Gestion Comptable, Fiscale et Financière	FI	FI	ALT
Gestion et Pilotage des Ressources Humaines	FI	FI	ALT
Gestion, Entrepreneuriat et Management d'Activités	FI	FI/ALT	FI/ALT
GÉNIE ÉLECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE			
Automatisme et Informatique Industrielle	FI	ALT	ALT
Électronique et Systèmes Embarqués	FI	FI	FI
GÉNIE MÉCANIQUE ET PRODUCTIQUE			
Innovation pour l'Industrie	FI	FI/ALT	FI/ALT
Simulation Numérique & Réalité Virtuelle	FI	FI	FI
MÉTIERS DU MULTIMÉDIA ET DE L'INTERNET			
Stratégie de Communication Numérique et Design d'Expérience	FI	ALT	ALT
Création Numérique	FI	ALT	ALT
Développement Web et Dispositifs Interactifs	FI	FI/ALT	FI/ALT
TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION			
Marketing Digital, e-business et Entrepreneuriat	FI	FI	FI
Marketing et Management du Point de Vente	FI	ALT	ALT
Business Développement et Management de la Relation Client	FI	FI	FI
Business International : Achat et Vente	FI	FI	FI

LICENCES PRO. SUSPENDUES EN 1 AN (BAC+3 EN ALTERNANCE)

Mentions	Parcours
Assurance Banque Finance : Chargé de Clientèle	-
Assurance Banque Finance : Supports Opérationnels	Gestionnaire et conseiller en assurances
Commercialisation de Produits et Services	Banque Assurance
Domotique	Domotique, Energie et Bâtiment connecté
Maintenance et Technologie : Systèmes Pluritechniques	Objets Connectés pour l'Industrie du Futur
Métiers de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	Végétalisation et Agriculture Urbaine
Métiers de l'Industrie : Conception de Produits Industriels	Groupe CFAI

AUTRES FORMATIONS

Mentions	Parcours	FI	FC	ALT
DCG	Diplôme de Comptabilité et de Gestion		✓	✓
DSCG	Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion		✓	✓





9, rue de Québec
CS 90396 - 10026 Troyes Cedex

Tél : 03 25 42 46 46

Fax : 03 25 42 71 16

www.iut-troyes.univ-reims.fr

**Pour contacter notre Service
Formation Continue & Alternance**

Tel : +33 (0)3 25 42 46 46

fc.iut-troyes@univ-reims.fr

**Pour contacter la Direction de la
Formation Professionnelle et de
l'Apprentissage de l'URCA**

Tel : +33 (0)3 26 91 86 66

dfpa@univ-reims.fr

Rejoignez-nous sur :

